



Conseil Municipal du 19 octobre 2017

Compte rendu

L'an deux mille dix-sept, le 19 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de DANGE-ST-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Claude DAGUISÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2017

Membres présents en exercice : MORIN Brigitte - RENOUX Laurent – DEBORT Patrice - DUBOIS Marie-France - DUBOIS Gaëtan – BRETON Jacques – ROY Franck - BRAGUIER Isabelle - BRAULT Laurent - LASGORCEIX Michel –GOUYETTE Isabelle - ALLIGNET Dominique - TRINQUARD Béatrice - LEDON Didier – MALBRANT Michel – BEZAUD Cyril - CANNAUD-CARDOSO Christelle - BODIN Jean-Paul

Pouvoirs :

MARQUES-NAULEAU Nathalie donne pouvoir à DUBOIS Marie-France
LOIZON Carole donne pouvoir à GOUYETTE Isabelle

Absent excusé :

LAFUIE Séverine - BRAGUIER Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte MORIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Approbation du procès-verbal du conseil en date du 13/09/2017:

Aucune observation n'est formulée ; le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Communications du Maire

- Fermeture de la mairie le mardi 24 octobre de 14h à 15h pour formation du personnel sur les nouvelles boîtes mail.

Ordre du Jour :

2017-93- Election des délégués du Conseil Municipal aux élections sénatoriales du 17 décembre 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN, sénateur, des élections sénatoriales seront organisées le 17 décembre 2017.

En vue de cette élection, le Conseil Municipal de Dangé Saint Romain doit élire 7 délégués et 4 suppléants.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article R133 du Code Electoral, le bureau a été constitué de MM. (2 plus âgés et 2 plus jeunes):

-BRETON Jacques, DUBOIS Gaëtan
-GOUYETTE Isabelle, BEZAUD Cyril

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire M. Laurent BRAULT.

Monsieur le Maire a exposé les conditions de cette élection et a rappelé :

- les articles du Code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs (art L 284 à L286, L289 du Code Electoral)
- le décret fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants
- l'arrêté de Madame la Préfète affiché en Mairie le 13/10/2017 fixant les règles d'élection des délégués et suppléants ainsi que leur nombre.

Monsieur le Maire précise que les délégués et suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire fait part de l'unique liste ayant été déposée : liste comportant 11 noms « Dangé Saint Romain – ensemble pour les Sénatoriales » :

DAGUISE Claude, MORIN Brigitte, RENOUX Laurent, MARQUES-NAULEAU Nathalie, DEBORT Patrice, DUBOIS Marie-France, BODIN Jean-Paul, LOIZON Carole, ALLIGNET Dominique, BRAGUIER Isabelle, ROY Franck

Il a été remis à chaque conseiller un bulletin de la liste déposée ainsi qu'un bulletin blanc.

A la clôture du scrutin, il a été immédiatement procédé au dépouillement par le bureau électoral.

Résultats de l'élection :

Nombre conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 21

Ont obtenu :

Liste « Dangé Saint Romain – ensemble pour les Sénatoriales » : 21 voix

Ont donc été élus délégués :

DAGUISE Claude, MORIN Brigitte, RENOUX Laurent, MARQUES-NAULEAU Nathalie, DEBORT Patrice, DUBOIS Marie-France, BODIN Jean-Paul

Ont donc été élus suppléants :

LOIZON Carole, ALLIGNET Dominique, BRAGUIER Isabelle, ROY Franck

Chacun des délégués et suppléants accepte ce mandat.

2017-94 - Projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur le site des Varennes du Moulin à Vent – avis du conseil

Rapporteur : Jacques BRETON

Monsieur BRETON informe le conseil que la société EREA Ingenierie propose l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le site des Varennes du Moulin à Vent, sur les parcelles mentionnées ci-dessous:

- YC n°44 (site de l'ancienne décharge municipale)
- YC n°45

Afin de définir les modalités de mise à disposition de la parcelle communale, il est proposé au conseil la signature d'une promesse de bail emphytéotique d'une durée de 30 ans, fixant notamment le revenu annuel versé à la commune à 5 505.00 €.

Il est précisé que ce projet sera soumis par la société EREA à la commission de régulation de l'énergie du ministère de la transition écologique et solidaire qui doit émettre un avis sur ce dossier ; la réalisation de ce projet dépend donc de l'avis qui sera émis par cette instance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque par la société EREA sur les parcelles YC n°44 et 45**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de bail concernant la parcelle communale YC 44.**

Prochain Conseil Municipal le 26 octobre 2017 à 18h30

La séance est levée à 19h45